

CRÉATION D'UNE ENTREPRISE DE TRAVAUX FORESTIER

AVANT DE SE LANCER dans les démarches de création, il est important de :

- 1** Identifier les clients potentiel.
Fibois Normandie peut vous accompagner.
- 2** Elaborer un prévisionnel et étudier d'ores et déjà les solutions de financement avec votre banque.
- 3** Choisir le statut juridique adapté à votre situation
Un comptable pourra vous aider dans votre réflexion.

Il est également recommandé de suivre une formation courte sur la gestion d'une entreprise auprès de votre CCI.

Au moins 3 mois avant le début de votre activité :

- 1** Prendre contact avec le Centre de Formalité des Entreprises de la CCI dont dépend votre siège social pour votre inscription au registre du commerce et des sociétés et les démarches associées. Lors de l'inscription, il vous sera demandé votre **Activité Principale Exercée ou code APE**. Pour les ETF, qu'elles soient spécialisées en exploitation ou en sylviculture, le code est **0240Z**. Vous pouvez également effectuer cette démarche sur <https://formalites.entreprises.gouv.fr/>
- 2** Prendre rendez-vous à la caisse MSA du lieu du siège social de l'entreprise.
- 3** Demander son affiliation au régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles, en qualité d'entrepreneur de travaux forestiers.
- 4** Remplir le dossier de levée de présomption de salariat ([Cerfa 15601*01](#)) avec toutes les pièces nécessaires.

La levée de présomption de salariat, conformément à l'article L722-23 du Code Rural, permet de s'assurer que l'entrepreneur a les connaissances, les capacités et le matériel pour exercer sans que ça soit du salariat déguisé. Pour lever cette présomption de salariat, un entrepreneur individuel doit donc prouver qu'il dispose du matériel nécessaire, et doit justifier de ses compétences par une des 4 manières suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme dans le domaine des travaux forestiers de niveau IV (Baccalauréat).
- Justifier de 600 h sur une année dans une entreprise de travaux forestiers + être titulaire d'un diplôme niveau V (CAP-BEP) travaux forestiers + une formation gestion d'entreprise forestière (150h)
- Justifier de 1200 h sur deux années dans une entreprise de travaux forestiers + une formation gestion d'entreprise forestière (150h)
- Posséder, compte tenu notamment de diplômes autres que ceux mentionnés ci-dessus ou de ses activités et travaux antérieurs, une capacité ou une expérience professionnelle suffisante.

5 La Caisse de Mutualité Sociale Agricole se prononce dans les 2 mois sur la demande d'affiliation et la levée de présomption de salariat.

6 Une fois votre affiliation notifiée par la MSA, vous entrez dans le régime d'assurance maladie exploitant agricole (AMEXA), mais également dans le régime d'assurance accident du travail (ATEXA).

7 Souscrire une assurance civile professionnelle en rapport avec votre activité auprès de votre assureur.

8 Créer votre compte bancaire professionnel si ce n'est pas déjà fait



Pour chaque contrat de prestation de service, le client devra demander à l'ETF les éléments suivants :

- ▶ Une attestation de Levée de Présomption de Salariat (fournie par la MSA).
- ▶ Une attestation de fournitures des déclarations sociales et/ou de paiement des cotisations de moins de 6 mois.
- ▶ Les attestations d'affiliation à un régime d'accidents du travail (ATEXA).
- ▶ Une attestation d'assurance civile professionnelle.
- ▶ Une attestation sur l'honneur pour l'emploi de salariés.
- ▶ Un extrait K-bis de moins de 6 mois.

Coordonnées utiles

| MSA Côtes Normandes (Calvados et Manche) | MSA Haute-Normandie (Eure et Seine-Maritime) | MSA Mayenne-Orne-Sarthe (Orne) |
|--|---|--|
| Calvados : 37 rue de Maltot, 14026 CAEN Cedex 9 Manche : 9 place du Champ de Mars, BP 205, 50005 SAINT-LO Cedex 02 33 06 41 84 cotesnormandes.msa.fr | Eure : 32 rue Politzer, 27036 EVREUX Cedex Seine-Maritime : Cité de l'Agriculture, 76236 BOIS GUILLAUME Cedex 02 35 600 600 hautenormandie.msa.fr | 52 boulevard 1er Chasseurs 61011 ALENCON Cedex 02 43 39 43 39 mayenne-orne-sarthe.msa.fr |

Trouvez la CCI dont dépend votre entreprise [sur ce lien](#).

Pour toute information complémentaire, contactez :

Pierre GAUTHIER – Fibois Normandie
2 bis Longue vue des astronomes 14111 Louvigny
Tél. : 06 48 69 78 86 | Mail : pierre.gauthier@fibois-normandie.fr